



COMPTE RENDU CTL du 15 Novembre 2021

Séance ouverte à 13h50.

Étaient présents pour l'administration :

Mme GABELLE (présidente)
Mme LECHEVALIER
M CHEYRON
M CARRIZEY
M LERAY

Mme FROMENT et Mme TOULZAC – (rédactrices).

Pour les organisations syndicales :

CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT/CFTC

L'ordre du jour était le suivant :

I – Fermeture de caisses en numéraire dans le cadre du plan de suppression des espèces à la DGFIP (pour avis)

II – Modification du régime horaire des agents du SGC de Saint-Léonard de Noblat à compter du 1^{er} janvier 2022. (pour avis)

III – Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (pour information)

IV – Présentation du DUERP 2019-2021 (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et du PAP 2021 (Programme annuel de prévention) (pour information)

V – Questions diverses :

Les déclarations liminaires ont été lues, vous trouverez celle de la CGT Finances Publiques 87 en pièce jointe.

En réponse à notre déclaration liminaire la Directrice précise que « **les revendications sont nationales, je ne peux pas vous répondre** ».

Madame la présidente nous précise, que suite au protocole signé entre les Organisations Syndicales et le Directeur Général, le budget concernant les conditions de vie au travail sera abondé de 63 000€.

Suite à la pétition des collègues du Service Départemental des Impôts Fonciers, remis lors du comité technique précédent, la direction a cherché des pistes pour pallier aux carences d'emplois de ce service. Un collègue de l'équipe de renfort départementale est en formation actuellement sur la mission spécifique du SDIF et une collègue de la trésorerie hospitalière de la Haute-Vienne qui connaît la mission sera affectée une semaine sur deux au SDIF pendant une durée de deux mois. Pourtant, pour la direction il n'y a pas de chaise vide (nos collègues pourront évaluer le bien fondé de cette déclaration).

Nous pouvons voir ici toute la différence de langage entre la direction et les personnels. La direction parle d'emploi théorique (TAGERFIP), nous, nous apprécions la situation au quotidien dans les services. Et des chaises vides, il y en a beaucoup trop et de plus en plus au regard des suppressions d'emploi à venir.

I – Fermeture de caisses en numéraire dans le cadre du plan de suppression des espèces à la DGFIP (pour avis)

L'objectif est clair : privatiser la gestion du numéraire et offrir une nouvelle clientèle aux buralistes. La DGFIP a décidé d'envoyer nos usagers les plus précaires qui veulent payer leur crèche ou leur taxe d'habitation dans des lieux où on vend des jeux à gratter, de l'alcool et des cigarettes.

En parallèle, la DGFIP a obligé tous les régisseurs (SPL, Etat, agents comptables etc) à ouvrir un compte à La Banque Postale. Fini les garanties fournies aux régisseurs par le Trésor Public, avec un agent de l'État qui compte devant eux et un reçu correspondant. Ils poseront un sac à la Poste et ils croiseront les doigts pour que le montant final viré sur leur compte corresponde.

Conformément aux positions que nous avons défendues à plusieurs CT précédents, nous refusons cette privatisation de nos missions, nous refusons d'aggraver les difficultés de nos contribuables, de nos collègues régisseurs et des collectivités dont nous avons la charge !

Vote :

Contre : unanimité des organisations syndicales

II – Modification du régime horaire des agents du SGC de Saint-Léonard de Noblat à compter du 1^{er} janvier 2022. (pour avis)

Après avoir pris l'attache de certains collègues du SGC concerné, il ressort une absence de concertation pour passer de 4,5 à 5 jours de travail hebdomadaire (pour un temps de travail complet). De ce fait, notre position a été orientée vers un vote défavorable sur cette question.

Vote :

Contre : unanimité des organisations syndicales

III – Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (pour information)

La prise en compte du mérite a vocation à être renforcée. Pour notre organisation syndicale la méritocratie est somme toute une donnée subjective...

Mais comme le dit M Le Maire : « *La DGFIP est une administration d'élite. Vous avez les meilleurs qui feront le meilleur travail, avec une efficacité qui fait pâlir d'envie tous les autres pays étrangers* »

De ce fait, tous les agents sont méritants et devraient obtenir un juste retour du fruit de leur travail. En effet, au regard des déclarations de notre ministre, la satisfaction de la revendication de la CGT de déblocage et de revalorisation substantielle du point d'indice semble nécessaire et plus que justifiée.

Concernant les listes d'aptitude de C en B et de B en A, chaque agent proposé classé ou non proposé pourra bénéficier, à sa demande, d'un retour d'information de la part de la direction locale en phase préparatoire. De même, chaque agent proposé classé mais non inscrit a droit à un retour, à sa demande, de la part de l'administration centrale, après publication des listes d'aptitude.

La CGT Finances Publiques défend une carrière linéaire. En effet, la liste d'aptitude nous apparaît beaucoup trop restrictive et pénalise un grand nombre de collègues méritants et « d'élite ». Ainsi nous défendons le tableau d'avancement pour l'accession au grade supérieur.

Une durée minimale de séjour la plus harmonisée possible s'impose à la DGFIP pour maintenir des compétences sur une durée spécifique dans des métiers souvent techniques et prévenir une rotation excessive. À ce titre, les personnels intégrant un corps de la DGFIP se voient appliquer une durée minimale de trois ans sur leur poste (dont un an de scolarité/stage pour les lauréats des concours A, B et C).

En outre, les agents recrutés sur liste d'aptitude sont tenus à une durée de séjour de trois ans à l'exception des agents promus de C en B (deux ans).

La règle des 50 % (alternance prioritaire/convenance personnelle) est abandonnée.

Nous déplorons toutefois une fois de plus la fin des CAP locales.

Un entretien de carrière sera proposé aux agents afin d'évoquer leurs parcours de carrière. Ce dernier sera renouvelé au moins tous les 5 ans pour les agents n'ayant pas été mobiles lors 5 dernières années précédentes.

Pour aider les agents, quelle que soit leur catégorie, la DGFIP met en place un réseau de conseillers-mobilité carrière (CMC). La direction s'est engagée à faire une communication sur le sujet via Ulysse 87.

Faut-il voir l'entretien de carrière ainsi que la mise en place de ces CMC comme une aide substantielle pour un changement d'orientation ou comme une manière de te dire comment partir ?

Un schéma stratégique directionnel doit être mis en place à l'horizon 2025 pour les services en tension... Mais quelle stratégie ? Celle des suppressions d'emplois ? Les personnels une nouvelle fois apprécieront...

IV – Présentation du DUERP 2019-2021 (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et du PAP 2021 (Programme annuel de prévention) (pour information)

La collecte s'effectue par unité de travail et une forte participation des cadres de proximité est demandée pour la bonne réalisation de cet outil.

Nous pouvons constater que malheureusement cela n'est pas toujours le cas, ce qui a pour conséquence de fausser les résultats et de minimiser ces derniers. Il en résulte un document imparfait parfois vidé de sa substance laissant penser que tout est mis en place pour que le bien être, la protection et la sécurité des agents soient optimums.

Ces deux documents ne doivent pas être des alibis à la non-prise en compte des problématiques de santé et de sécurité. Ces réflexions collectives doivent se traduire par des actes réels et forts.

V – Questions diverses :

Notre organisation syndicale a souligné que les dernières convocations aux instances se situant aux jours d'échéance pénalisent les collègues et le bon fonctionnement dans les services et demande à la direction d'éviter ces dates.

Séance levée à 17H05

Les élus CGT FP 87 :

Arnaud-Guilhem Fabry – Olivier Lorentz
Frédéric Giloupe (Expert)



BULLETIN D'ADHESION

SANS LA CGT



AVEC LA CGT



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : ☐ OUI ☐ NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>